

Courriel n°3

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien à Hombleux (renouvellement)

Date : Mon, 22 Apr 2024 13:51:54 +0200 (CEST)

De : mairie.esmery-hallon@laposte.net

Répondre à : mairie.esmery-hallon@laposte.net

Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'avis du Conseil Municipal.

Bien cordialement,

•

• **Mairie Esmerly-Hallon**

•

• **Mairie ouverte au public : le lundi de 16h00 à 17h30, mardi et jeudi de 15h00 à 17h30, le vendredi de 15h00 à 17h00 et le samedi de 11h00 à 12 h00.**

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 080-218002723-20240415-2024_19ESM-DE

S²LO

Département de la SOMME

Arrondissement de Péronne



MAIRIE
ESMERY-HALLON
80400

COMMUNE D'ESMERY-HALLON
REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 15 AVRIL 2024 à 18H30

2024/19

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
Votants	10
Absents	5
Exclus	0

Date de convocation

Le 28/03/2024

Date d'affichage

Le 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à 18h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LALOI, le Maire.

Présents : Monsieur LALOI François, Madame LEFEVRE Sandra, Monsieur PEUGNET Arnaud, Monsieur ROUILLARD Régis, Madame TROSZCZYNSKI Judite, Madame FARCY (MENNESSIER) Patricia, Monsieur CARON Hugues, Monsieur GAFFET Xavier, Monsieur HAY Sébastien, Madame VAN HAMME Emmanuelle.

Absents excusés : Madame CARPENTIER Florence, Monsieur DEBAUCHE Nicolas, Monsieur VAN HAMME Nicolas, Madame RENAUX Evelyne et Madame ARESTA Lucie.

Madame Emmanuelle VAN HAMME a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 4 avril a été approuvé.

Parc éolien à HOMBLEUX (renouvellement)

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2024 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant trois aérogénérateurs et un poste de livraison à HOMBLEUX par la SNC Parc éolien Hombleux 2.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité pour ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Emmanuelle VAN HAMME
Secrétaire de séance

F. LALOI
Le Maire

